

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 12 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Jean-Claude BAGUET, Loïc TAPISSIER, Frédéric LANGLOIS,
Jean-François GOMEZ, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER.
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Isabelle DESHAYES, Sophie CHAUMEIL.

Absentes excusées : Mmes Pascaline HAMONIER (donne pouvoir à M. Jean-Claude BAGUET),
Isabelle POSTEL.

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.
DATE DE LA CONVOCATION : 5 février 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – M14

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2018. Mr GOMEZ, doyen d'âge propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2018 du budget M14.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018, Budget M14, par 10 voix Pour et 2 voix Contre. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement

DEPENSES :	- 825 684.21 €
RECETTES :	+ 879 993.55 €

Soit un excédent de fonctionnement de :	+ 54 309.34 €
REPORT DU RESULTAT 2017 :	+ 256 680.34€
TOTAL FONCTIONNEMENT :	+ 310 989.68€

Section d'Investissement

DEPENSES :	- 254 302.17€
RECETTES :	+ 189 150.93€

Soit un excédent d'investissement de :	- 65 151.24€
REPORT DU RESULTAT 2017 :	- 23 636.39€
TOTAL INVESTISSEMENT :	- 88 787.63 €

EN RESUME AU 31/12/2018 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 222 202.05€

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 –M 49 - ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2018. Mr GOMEZ, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2018 du budget M49.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018, Budget M49- ASSAINISSEMENT par 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement

DEPENSES : - 24 680.01€

RECETTES : + 67 975.12€

Soit un excédent de fonctionnement de : + 43 295.11€

REPORT DU RESULTAT 2017 : + 359 830.16€

TOTAL FONCTIONNEMENT : + 403 125.27€

Section d'Investissement

DEPENSES : - 38 115.80€

RECETTES : + 26 134.73€

Soit un déficit d'investissement de : - 11 980.07€

REPORT DU RESULTAT 2017 : + 96 153.96€

TOTAL INVESTISSEMENT : + 84 172.89€

EN RESUME AU 31/12/2018 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 487 298.16€

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT 3ème Tranche

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2018. Mr GOMEZ, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2018 du budget Lotissement 3^{ème} Tranche.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018, Budget Annexe – Lotissement 3^{ème} Tranche par 10 voix pour et 2 voix contre. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement

Dépenses : - 408 962.92 €

Recettes : + 381 294.59 €

Soit un excédent d'exploitation de : - 27 668.33 €

Report du résultat 2017 : + 183 036.40 €

Soit un excédent d'exploitation de : + 155 368.07 €

Section d'Investissement

Dépenses : - 345 815.42 €

Recettes : + 408 962.65 €

Soit un excédent d'investissement de : + 63 147.23 €

Report du résultat : - 408 962.65 €

Soit un déficit d'investissement de : - 345 815.42€

EN RESUME AU 31/12/2018 LA COMMUNE A UN DEFICIT DE CLOTURE : - 190 447.35€

2ème COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – STATION-SERVICE COMMUNALE

Mr le Maire présente le compte administratif pour l'année 2018 Mr GOMEZ, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2018 du budget Lotissement 3^{ème} Tranche.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018, Budget Annexe – Station-Service Communale par 10 voix pour et 2 voix contre. Mr DUMARS, Maire, ne participe pas au vote.

Le résultat est le suivant :

Section de Fonctionnement

DEPENSES : - 1 223 247.89€

RECETTES : + 1 239 267.23€

Soit un excédent de fonctionnement de : + 16 019.34€

REPORT DU RESULTAT 2017 : - 5 061.87€

TOTAL FONCTIONNEMENT : + 10 957.47€

Section d'Investissement

DEPENSES : - 39 886.03€

RECETTES : + 229 110.42€

Soit un déficit d'investissement de : + 189 224.39€

REPORT DU RESULTAT 2017 : - 191 974.69€

TOTAL INVESTISSEMENT : - 2 750.30€

EN RESUME AU 31/12/2018 LA COMMUNE A UN EXCEDENT DE CLOTURE : + 8 207.17€

Monsieur DUMARS précise que cet excédent de clôture est établi sans tenir compte des impositions à établir par l'administration fiscale, Impôts sur les sociétés (art. 206-1 du CGI), Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE, art. 1449 du CGI), taxe foncière (art. 1382 du CGI), non déterminés à ce jour.

COMPTE DE GESTION 2018 – M14 –M 49 - LOTISSEMENT 3ème Tranche et Station – Service

Mr le Maire informe que les comptes de gestion 2018 du Trésorier sont identiques aux comptes administratifs de la commune.

Concernant le Compte de Gestion 2018 M14, le Conseil Municipal l'adopte par 11 voix pour et 2 voix contre.

Puis pour le Compte de Gestion 2018 M49, le Conseil Municipal l'adopte par 11 voix pour et 2 voix contre.

Puis pour le Compte de Gestion 2018 Lotissement 3^{ème} Tranche, le Conseil Municipal l'adopte par 11 voix pour et 2 voix contre.

Et enfin Le Conseil Municipal adopte par 11 voix pour et 2 voix contre le Compte de Gestion 2018 de la Station-Service Communale.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2019 – M 14

Vu la délibération du 18 décembre 2018 concernant la suppression du budget annexe Lotissement 2ème Tranche, le Conseil Municipal a décidé de reverser le résultat excédentaire du 31 décembre 2018 d'un montant de 27 753,04 € de l'article 16874 du budget lotissement 2ème tranche au budget communal M14 qui sera remplacé par l'article 110. Cette somme a une incidence sur l'affectation du résultat au budget primitif 2019 – M14

Vu le Compte Administratif 2018 du budget M14, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **127 049.67 €** (*Pour le calcul : déficit d'investissement de 88 787.63€ + reste à réaliser dépenses de 10 509€ + 27 753.04 solde du résultat lotissement 2^{ème} Tranche*) de l'excédent de fonctionnement au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits inscrits au Budget Primitif 2019-M14.

OISE TRES HAUT-DEBIT – S.M.O.T.D.H.D. : délibération pour convention d’occupation temporaire du domaine public

M. Le Maire présente la convention d’occupation temporaire du domaine public.

Le syndicat mixte a pour objet, dans le cadre de l’aménagement et du développement économiques du territoire, d’exercer en lieu et place de ses membres, l’étude, la coordination et le suivi de l’établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques en haut et très haut débit sur le territoire départemental.

Ainsi, un certain nombre de points de mutualisation doivent être implantés sur le territoire départemental, afin de gérer un ensemble de plaques géographiques

la présente convention a pour objet d’autoriser LE BENEFICIAIRE à pénétrer sur l’emprise des futurs sites, situés aux adresses fournies afin de faire construire, exploiter et entretenir ces armoires SRO d’une surface de 1.40 m² pour les PM 300. La présente convention fixe les modalités de cette occupation.

Une délibération validant le principe de signature est mise en place.

REFLEXION SUR LES DOSSIERS DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R. (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux)

Quatre dossiers sont représentés au titre de la DETR 2019 :

- Création de caniveaux rue de la Briqueterie
- Travaux d’assainissement Hameau de Séronville
- Création de caniveau Hameau de Séronville
- Aménagement de trottoirs et caniveaux route de Dieppe

Un nouveau dossier présenté :

- Réfection des trottoirs rue de Verdun et place du Franc Marché, notamment pour sécuriser le passage des enfants scolarisés, de l’école élémentaire vers la cantine, et pour la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
Ce dossier est mis en priorité.

QUESTION DIVERSES

- Travaux logement rue de la Gare : Monsieur le Maire présente un devis de l’entreprise GILLON à Hanvoile pour la réalisation d’un cloisonnement en vue de créer une chambre supplémentaire, pour un montant de 1.098 euros TTC. Ce devis est accepté.
- Monsieur Robert MABILLOTTE présente une proposition d’achat de végétaux pour réaliser des aménagements paysagers sur plusieurs sites (rue de la Prairie, rue Amand, rue de la Laiterie, rue des Sorbiers, route de Gournay...). Il faut envisager une enveloppe de 3.000 euros. La commission fleurissement se réunira pour étudier la réalisation de ces aménagements paysagers.
- Remerciements de Odile, Jean-Claude et Mathilde CARON pour la mise à l’honneur de Jean-Pierre lors de la cérémonie des vœux, pour son départ en retraite du corps des sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Songeons.
- CCPV : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la CCPV adressé aux pharmaciennes de Songeons dans le cadre du Contrat Local de Santé de l’Agence Régional de Santé sur le territoire de la CCPV. Ce courrier avait été transmis à l’ensemble du Conseil Municipal.

- Association « Chaine et galets » (solex) : lecture de la lettre de remerciements pour le soutien de la commune lors de la manifestation des 16 et 17 juin 2018. Monsieur Frédéric LANGLOIS précise que cette manifestation a lieu tous les deux ans. Elle n'aura donc pas lieu en 2019.
- Domino d'Or : le concours organisé par Monsieur Robert MABILLOTTE, et par Monsieur Philippe PICQUE (domino d'or 2018), aura lieu le 10 mars 2019 après-midi au Centre Social Rural de Songeons.
- Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de Madame Elisabeth DELANDE, présidente du comité « Miss canton de Grandvilliers » indiquant que l'élection de la Miss 2019 aura lieu le samedi 16 mars 2019 à Grandvilliers.
- Monsieur le Maire rappelle qu'un « Cahier de propositions » a été ouvert au secrétariat de mairie dans le cadre du « GRAND DEBAT » instauré par le Président de la République.
- Monsieur Robert MABILLOTTE demande de reprogrammer la réunion avec les riverains de la rue de la Briqueterie
- Il est précisé que doivent être régularisées les ventes de terrains à Monsieur Jean-François GOMEZ, à Monsieur et Madame DUPONT, et les ventes-échange avec la MFR.
- Il est demandé d'envoyer un courrier au propriétaire du véhicule immobilisé au niveau du 20 rue du Maréchal de Boufflers qui gêne la circulation, surtout lors des précipitations neigeuses.
- Le point est fait sur les travaux du trottoir devant la pharmacie et notamment le rétrécissement prévu rue Crignon-Fleury, l'entreprise EVIA a fait parvenir le plan complété pour établir la convention de voirie avec l'UTD.
- Bâtiment 39 route de Dieppe : Monsieur Robert MABILLOTTE signale que les gouttières doivent être réparées.
- Monsieur Robert MABILLOTTE présente une proposition d'aménagement à l'angle des rues Crignon-Fleury et de la Briqueterie. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de cet aménagement.
- Monsieur Jean-Claude BAGUET précise que le nouveau restaurant « LE RAPHAELLO » à Songeons, place du Franc Marché, a ouvert ce jour.
- Madame Sophie CHAUMEIL évoque les véhicules stationnés de manière gênante, rue du Maréchal de Boufflers au niveau 16 à 22, notamment lors des épisodes neigeux. La signalétique adaptée doit être établie pour éviter le stationnement gênant dans le virage.
- Monsieur Philippe PICQUE demande le dégraissage, en attendant les travaux de caniveau, au Hameau de Séronville.
- Monsieur Philippe PICQUE demande de voir si une convention peut être établie avec un agriculteur ou Monsieur NOLLET pour le dégagement de la neige.
- Monsieur Philippe PICQUE rappelle le repas des Cheveux Blancs le 24 mars 2019.
- Monsieur Loïc TAPISSIER indique que le nouveau restaurateur sollicite un emplacement handicapé proche de son restaurant.

- Monsieur Frédéric LANGLOIS présente le nouveau bureau élu au sein de l'UCAS :
Président : Christophe BATARD
Vice-Président : Sylvain CUYER
Secrétaire : Lidia MELINE
Trésorier : Victor OSMO
- Monsieur Sylvain CUYER demande si le problème d'électricité rencontré rue des Lunetiers a été résolu. Aucune sollicitation n'a été faite en mairie par ENGIE depuis cet incident.
- Monsieur Sylvain CUYER demande la mise en œuvre des projets dans le cadre d'une programmation définie sur une période.
- Madame Isabelle DESHAYES demande de fixer une date pour la commission des finances et demande également l'établissement d'une procédure relative aux impayés de loyers.
- Madame Isabelle DESHAYES indique que le compte administratif 2018 présente un excédent alors que, selon elle, certains besoins de la commune ne sont pas satisfaits
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose qu'un arrêté municipal soit pris pour que les personnes tiennent leur chien en laisse dans l'agglomération et demande une amende au tarif légal en cas de non-respect.
- Madame Sophie FOUCAULT rappelle la tenue de la commission communication mercredi 13 février 2019.

La séance est levée à 22 heures 35 minutes.

La prochaine séance aura lieu le mardi 12 mars 2019 à 19 h 30.